



La mairie de Mareuil sur Arnon met à disposition une base nautique et de loisirs pour la saison estivale de Juin à Septembre 2022.

Cela comprend : la gestion, l'exploitation, l'animation et l'entretien du local, du matériel nautique et des vélos.

Une convention sera signée entre le ou la candidat.e retenu.e et la mairie.

La mairie, après un état des lieux, mettra à disposition le local base nautique avec le matériel nécessaire à son fonctionnement de manière gratuite et sous bons soins.

Le ou la candidat.e ne percevra aucune rémunération de la mairie de Mareuil sur Arnon, le statut de micro-entrepreneur sera le statut le plus adapté à cette activité.

Pour tous renseignements, contacter Jean-Luc GABARD, Adjoint au Maire chargé de ce dossier :

jeanlucgabard@aol.com

06 72 09 62 45